

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

26/03/2021

Dossier complet le :

26/03/2021

N° d'enregistrement :

10902

1. Intitulé du projet

Création d'un deuxième chai de stockage d'alcools de bouche à BELLEVIGNE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCEA FONSSÉAU

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Aurélien GRILLET, Géant

RCS / SIRET

4 8 9 7 1 5 9 3 8 0 0 0 1 0

Forme juridique

SCEA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°1	Le projet consiste en la création d'un nouveau chai de 299 m ² et de QSP 500 m ³ , et à l'augmentation de la capacité du chai existant à 500 m ³ également, portant à 1000 m ³ les capacités totales de stockage d'alcools du site. Ce projet entraîne le franchissement du seuil de l'autorisation au titre de la rubrique ICPE 4755.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site comporte actuellement un chai de vieillissement d'alcools de 299 m² et de QSP 499,9 m³ qui passera à 500 m³. Ce chai est en rétention interne via un encaissement de 200 cm et un seuil de 17 cm. On notera également la présence d'un hangar agricole et d'une aire de lavage avec système de traitement des effluents et de récupération des produits phytosanitaires sur le site. Le projet consiste en la création d'un second chai de 299 m² et de QSP 500 m³ et également d'autres infrastructures telles que :

- une aire de dépotage associée à un bassin de rétention de 30 m³,
- des voiries goudronnées,
- un séparateur d'hydrocarbures pour traiter les eaux pluviales susceptibles d'être polluées,
- une noue d'infiltration des eaux pluviales,
- une réserve incendie de 600 m³ disposant de 3 aires de pompage,
- un local surpresseur PIA,
- l'aménagement d'espaces verts.

Deux bâtiments agricoles seront détruits dans le cadre de ce projet.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est d'augmenter les capacités de stockage d'alcools du site.

Un nouveau chai de 500 m³ sera créé.

Le chai existant verra sa QSP augmentée à 500 m³ également.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste en la création d'un chai de stockage d'alcools et des infrastructures liées.

Dans sa phase travaux, le projet comportera la réalisation des points suivants :

- opérations de terrassements,
- élévation des murs et réalisation de la couverture,
- mise en place des dispositifs de détection incendie,
- aménagement intérieur du chai,
- réalisation du réseau de collecte des écoulements accidentels,
- création de la réserve incendie,
- clôture du site.

L'entreprise prévoit une gestion responsable du chantier avec :

- le respect de la réglementation concernant le niveau sonore des engins, les rejets de poussières, de fumées et des odeurs, en utilisant des engins et des équipements conformes aux normes en vigueur,
- le nettoyage quotidien du chantier,
- le balisage et la circonscription des zones de circulation des engins,
- la gestion responsable des déchets et notamment leur collecte séparative pour une évacuation par des entreprises spécialisées,
- l'optimisation de la production de déblais dus aux opérations de décapage et de nivellement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le site disposera :

- de ressources en eau en adéquation avec les scénarios d'accidents,
- d'ouvrages de rétention internes convenablement dimensionnés pour chaque chai : 650 m³ par chais.

Une aire de dépotage sera créée pour les deux chais. Cette aire sera raccordée à une rétention déportée de 30 m³.

L'aire de lavage existant sera conservée. Cette aire est équipée d'un local technique, d'une citerne enterrée pour récupérer les effluents viticoles et d'une citerne enterrée pour récupérer les effluents phytosanitaires.

Les nouvelles voiries créées seront dotées d'un système de collecte des eaux pluviales et d'un séparateur d'hydrocarbures permettant leur rejet dans le milieu naturel grâce à une noue qui fera l'objet d'un dimensionnement dans la demande d'autorisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation environnementale au titre de la rubrique 4755 pour une capacité de 1000 m³.

Le site ne sera pas classé SEVESO.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Il est prévu la construction d'un chai :	
Quantité d'alcool Susceptible d'être Présente :	500 m ³
surface intérieure :	299,46 m ²
hauteur sous ferme :	8,17 m
hauteur au faîtage :	10,99 m
Volume de la réserve incendie :	600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

TOUZAC

2 FONSSÉAU

16120 BELLEVIGNE

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 08' 32 "O Lat. 45 ° 32' 40 "N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

L'intégralité du site se trouve sur la commune de BELLEVIGNE, sur l'ancienne commune de TOUZAC.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type II la plus proche est à environ 2,3 km au nord et au sud du site. Il s'agit de la ZNEFFE de référence n°540120011 nommée « VALLEE DU NE ET SES AFFLUENTS »
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. La zone concernée par un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope la plus proche du site est sise à 7,5 km au nord-est. Il s'agit de la zone identifiée FR3800517 et nommé « LES CHAUMES BOISSIERES ».
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de parc naturel régional ou national à proximité de l'entreprise. Le parc Naturel le plus proche est le Parc Naturel Marin de « L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS », identifié FR9100007, à 49 km à l'ouest.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Deux monuments historiques classés sont présents sur la commune de BELLEVIGNE : o l'Église SAINT PIERRE à 1,1 km au nord-ouest du site, o l'Église SAINT-SATURNIN à 3,8 km au nord-ouest du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide recensée la plus proche du site est un cours d'eau non nommé, affluent du NÉ, à environ 650 m au sud.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon la base de données BASOL (Inventaire national des Sites et Sols pollués), la commune de BELLEVIGNE ne comportent pas de site et sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est dans la zone de répartition des eaux 1601.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui dans le périmètre de protection rapproché - secteur général SAINT SAVINIEN COULONGE.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de site naturel classé ou inscrit dans la proximité du site de l'entreprise. Le site naturel inscrit ou classé le plus proche est le CHATEAU DE BOUTEVILLE, à 5 km au nord du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On recense une NATURA type ZSC à environ 2,3 km au nord et au sud du site, référencée FR5400417 et dénommée « VALLEE DU NÉ ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS », Directive Habitats.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de site naturel classé ou inscrit dans la proximité du site de l'entreprise. Le site naturel inscrit ou classé le plus proche est le CHATEAU DE BOUTEVILLE, à 5 km au nord du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, les matériaux serviront à l'aménagement des voies ou seront évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé dans une zone de corridors diffus. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant d'être infiltrée via une noue. Les chais seront en rétention interne via un encaissement. Le chai existant dispose également d'un seuil. Le volume de rétention sera de 100% de la QSP + 0,5 m ³ /m ² soit 650 m ³ par chais.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Les chais seront hors zone NATURA (distante de 2,3 km). De plus, l'activité de vieillissement d'alcool ne génère pas de nuisances. Il n'y aura pas de rejets d'effluents dans l'environnement. Les seuls rejets issues de l'aire de dépotage sont les eaux pluviales qui sont infiltrées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. La seule zone concernée est la zone de répartition des eaux. Il n'y a pas de prélèvements dans la nappe prévu dans le cadre du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, cependant cet espace sera consommé dans le cadre de l'activité agricole du site.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement ceux des installations de stockage du site. Les risques associés aux chais projetés sont l'incendie, la pollution et l'explosion. La maîtrise de ces risques sera démontrée dans l'étude de dangers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est en zone d'aléa fort de retrait gonflement des argiles. Le site est en zone sismique faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements supplémentaires seront limités dans la mesure où l'activité projetée dans les chais concerne du vieillissement et donc peu de mouvements. Les déplacements de véhicules sont estimés à 4 véhicules légers par jour et 1 camion par semaine maximum, et cela toute l'année. La construction du nouveau chai n'aura pas pour conséquence d'augmenter significativement le trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les chais ne sont pas source de bruits. (activité de vieillissement)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Non hormis l'évaporation d'alcool due à "la part des anges" estimée à 2% annuels du stock, soit 20 m³/an.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures puis infiltrées sur la parcelle via une noue.</p> <p>L'aire de lavage de matériel agricole est pourvue d'une vanne trois voies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une pour stocker les effluents contenant des produits phytosanitaires avant traitement par un prestataire spécialisé, - une pour stocker les effluents viticoles avant de les évacuer vers la SARL DOMAINE DE LA TUILERIE, - une pour diriger les eaux pluviales vers une tranchée drainante.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité de vieillissement ne génère pas d'effluents.</p> <p>L'aire de lavage est existante et ne sera pas modifiée.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La production de déchets ne sera pas modifiée.</p> <p>Les principaux déchets produits sur le site sont les eaux de lavages issues de l'aire de lavage.</p> <p>Les boues issues du séparateur d'hydrocarbures seront évacuées par un prestataire spécialisé.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en zone de prescription de présomption archéologique. Il a fait l'objet d'une demande à la DRAC le 9 mars 2021.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non hormis la conversion de l'emprise du projet qui était une zone dont l'exploitation agricole a été stoppée en vue du projet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Tous les chais seront en rétention interne via un encaissement. Le volume de rétention de chacun des chais sera égal à 100% de la QSP plus 0,5 m³/m² soit 650 m³.

L'aire de dépotage sera placée en rétention via une connexion à un bassin de 30 m³. Ce bassin collectera également l'ensemble des eaux pluviales des voiries. Elles seront évacuées par pompages vers une noue d'infiltration après traitement par un séparateur d'hydrocarbures. Les eaux pluviales issues des toitures seront directement dirigées vers la noue d'infiltration.

L'aire de lavage de matériel agricole est pourvue d'une vanne trois voies :

- une pour stocker les effluents contenant des produits phytosanitaires avant traitement par un prestataire spécialisé,
- une pour stocker les effluents viticoles ,
- une pour diriger les eaux pluviales vers une tranchée drainante.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet porte sur la création d'un chai de vieillissement hors zone protégée de type NATURA, ZNIEFF,...

Les chais seront en rétention interne à plus de 100% de leur QSP.

Il y aura peu de trafic associé à ces stockages car ils sont destinés à du vieillissement d'alcools.

L'impact environnemental du projet est faible et se traduit essentiellement par une consommation d'espaces agricoles limitée et nécessaire à l'activité de l'entreprise. De plus cette consommation sera réalisée dans le cadre de l'activité agricole de l'entreprise.

Les eaux pluviales seront infiltrées sur site et celles susceptibles de contenir des hydrocarbures transiteront par un séparateur d'hydrocarbures.

Le projet n'entraînera pas de production de déchets spécifiques à l'activité.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Document CERFA - Annexe - Plan de situation 1/25000 Photographies datées de la zone d'implantation Plan cadastral 1/2500 Plan de masse 1/500 Localisation du projet au regard de la zone NATURA la plus proche.

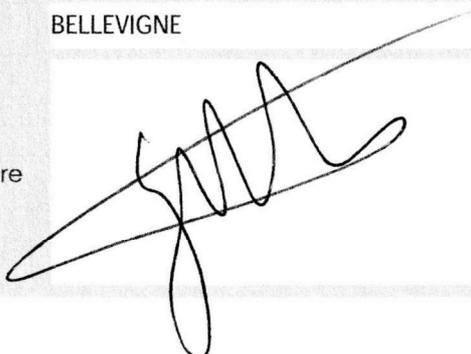
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à BELLEVIGNE

le. 26/03/21

Signature



SCEA FONSSEAU

Demande d'examen au cas par cas à BELLEVIGNE (16)

ANNEXES Photographies

Destinataires	Société	Email	Téléphone
Aurélien GRILLET Emmanuel GRILLET	SCEA FONSSEAU	aggg16@gmail.com	06.62.68.84.87

Numéro de version	Établie par	Vérifié par	Approuvé par	Date
1	A. RABILLON	C. MUSSET	A. GRILLET	10 mars 2021

ENVIRONNEMENT XO SARL
N° SIRET : 830 339 636 000 29
59 av Beaupréau local n° 5
17390 La TREMBLADE
Tel : 06 63 55 85 22
Mail : cedric.musset@e-xo.fr



1. OBJET DU DOCUMENT

Ce document regroupe les photographies nécessaires à l'examen au cas par cas de projet de franchissement du seuil de l'autorisation au titre de la rubrique ICPE 4755 par la SCEA FONSSÉAU

2. PHOTOGRAPHIES



Figure 1 : Localisation des prises de vues entourant le site



Crédit photo : ATELIER RURAL ARCHITECTURE — 25/09/2020

Photo n° 1 : Vue aérienne du site — côté sud



Crédit photo : ATELIER RURAL ARCHITECTURE — 25/09/2020

Photo n° 2 : Vue aérienne du site — côté nord



Crédit photo : ATELIER RURAL ARCHITECTURE — 25/09/2020

Photo n° 3 : Vue aérienne du site — depuis le nord



Crédit photo : Google — Aout 2013

Photo n° 4 : Vue du site depuis le Nord-Est



Crédit photo : E-XO – 25/06/2020

Photo n° 5 : Vue du depuis l'entrée sud — 1



Crédit photo : E-XO – 25/06/2020

Photo n° 6 : Vue du depuis l'entrée sud — 2

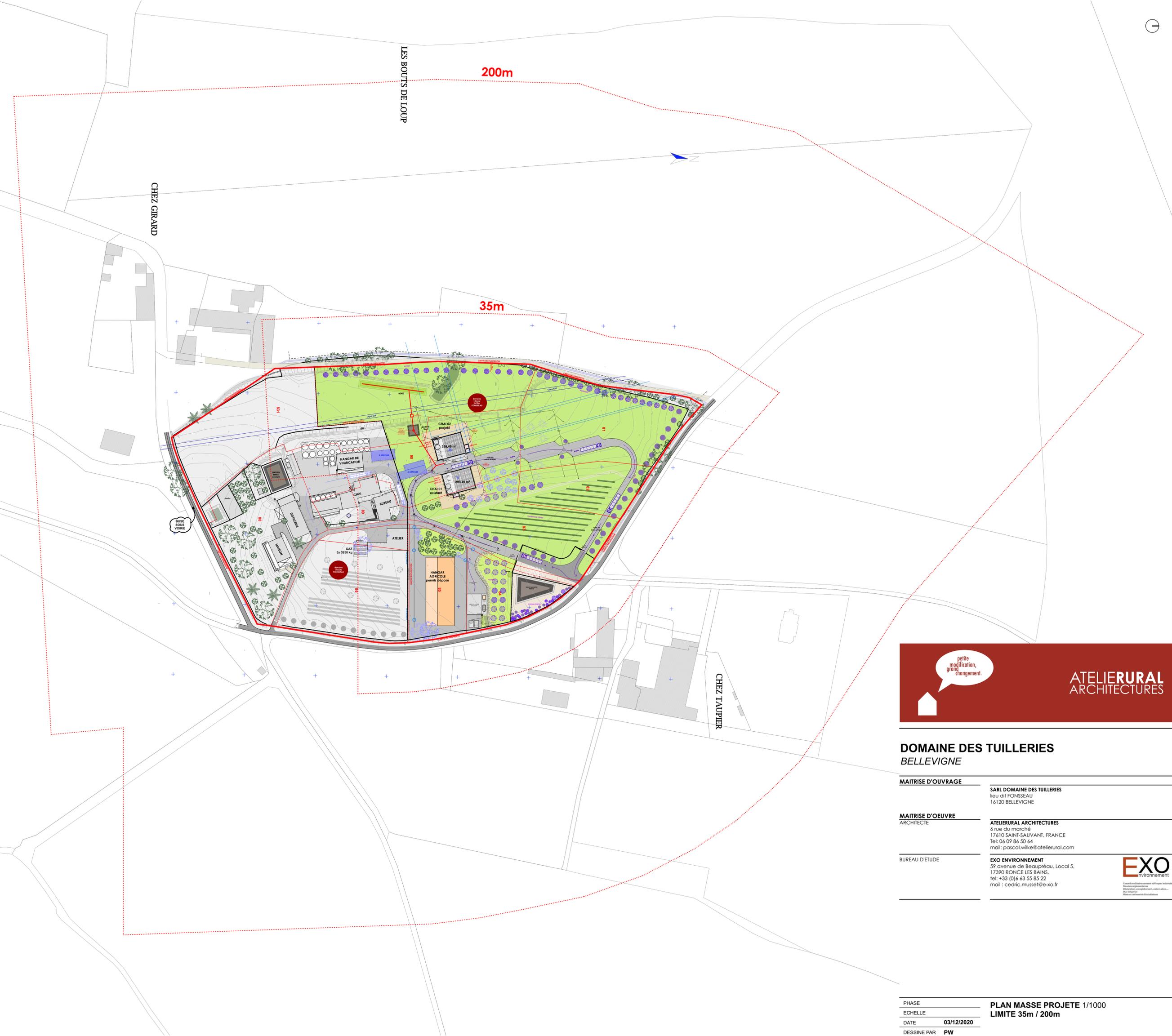
3. LISTE DES INTERVENANTS

La présente étude a été réalisée par :



59 av Beaupréau, local n° 5
17390 LA TREMBLADE
Tel : 05 46 47 93 56
Tel : 06 63 55 85 22

Intervenants : Cédric MUSSET — Chef de projet et gérant.
Alexandre RABILLON — Chargé d'études



**DOMAINE DES TUILLERIES
BELLEVIGNE**

MAITRISE D'OUVRAGE	SARL DOMAINE DES TUILLERIES lieu dit FONSSÉAU 16120 BELLEVIGNE
MAITRISE D'OEUVRE ARCHITECTE	ATELIERURAL ARCHITECTURES 6 rue du marché 17610 SAINT-SAUVANT, FRANCE Tel: 06 09 86 50 64 mail: pascal.wilke@atelierural.com
BUREAU D'ETUDE	EXO ENVIRONNEMENT 59 avenue de Beaupréau, Local 5, 17390 RONCE LES BAINS, tel: +33 (0)6 63 55 85 22 mail: cedric.musset@e-xo.fr

